



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : LV/ALV/MCA/mvm/2018-96

Votre correspond. : Marie Castaigne
081/240 659
marie.castaigne@uvcw.be

Monsieur Pierre-Yves Jeholet
Vice-Président et Ministre de l'Économie,
l'Industrie, la Recherche, l'Innovation, du
Numérique, de l'Emploi et de la Formation
Rue Kefer 2
5100 Jambes (Namur)

Annexe(s) : /

Namur, le 30 octobre 2018

Monsieur le Vice-Président,
Monsieur le Ministre,

Concerne : Réforme APE.

La Fédération des CPAS a pris connaissance des éléments neufs apportés par la troisième lecture du Décret concernant la réforme APE et remercie votre équipe d'avoir communiqué les informations relatives aux modifications, dans un délai court après l'adoption du texte, en y apportant toutes les clarifications nécessaires. Elle salue le travail réalisé par l'équipe du Ministre pour apporter des améliorations au dispositif proposé.

La Fédération voit ainsi avec satisfaction le retour au scénario plus réaliste de la première lecture, concernant les points à durée déterminée, qui seront désormais pris en compte à 100 % dans le calcul du subsidé structurel, comme cela avait toujours été annoncé auparavant. Elle considère également la mise en place d'un droit de tirage pour les subventions liées aux naissances multiples comme une solution raisonnable à cette question.

Le changement introduit dans la méthode de calcul, s'il ne désavantage pas les CPAS, n'apporte que peu d'amélioration à ceux-ci, étant donné la consommation des points de ces institutions. En effet, le nouveau mode de calcul se montre très intéressant financièrement pour les employeurs qui ont sous-consommé leurs points au cours des années de référence (2015 et 2016) mais impacte de manière anecdotique les employeurs qui ont fait usage de tous leurs points sur la même période. Les CPAS ont des besoins énormes en ressources humaines, que les APE sont loin de combler, et la consommation des points y a été de 97 % en 2015 et 2016. La hausse du budget consacré à l'enveloppe APE est certes réelle avec cette nouvelle méthode mais force est de constater que les pouvoirs locaux bénéficieront à la marge du refinancement de la réforme.

LE CPAS



l'avenir depuis 40 ans

www.cpasavenir.be

Rue de l'Etoile, 14 - B-5000 Namur
Tél. 081 24 06 11 - Fax 081 24 06 10
E-mail: federation.cpas@uvcw.be

Belfius: BE09 0910 1158 4657
BIC: GKCCBEBB
TVA: BE 0451 461 655

www.uvcw.be

La demande de prise en compte d'un **coefficient d'indexation** qui tienne compte aussi bien de l'évolution du point que de celle des réductions de cotisations sociales garde donc plus que jamais tout son sens, étant donné que les améliorations proposées ne permettent toujours pas aux pouvoirs locaux de garantir la neutralité budgétaire de la réforme, cette neutralité ne dépendant pas d'une sous-consommation des points à un niveau « micro » mais bien, comme nous l'avons toujours demandé, d'une adaptation réaliste des montants de 2015-16. Pour rappel, la Fédération des CPAS demandait une indexation de 6 % pour garantir la neutralité budgétaire jusque 2019, ce montant doit être réévalué pour 2020 suite au report d'un an de la période de transition.

La Fédération des CPAS rappelle également l'importance du transfert des subsides vers les **ministres fonctionnels** pour les matières spécifiques (comme les maisons de repos, les tuteurs énergie).

Relativement au régime de croisière, la Fédération des CPAS souhaite également que des balises orientent clairement les décisions à venir, pour garantir le **maintien du volume de l'emploi**, et **l'indexation des montants après 2020**.

Ce courrier émane d'un débat qui s'est tenu en Comité directeur et représente donc la position officielle de la Fédération des CPAS, à ce stade.

Nous restons à la disposition des Cabinets impliqués pour toute discussion ou information complémentaire sur le chiffrage de l'impact de la réforme sur les CPAS, que nous sommes d'ailleurs occupés de poursuivre.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.



Alain VAESSEN
Directeur général



Luc VANDORMAEL
Président